



LES RANDONNEURS D'ETIOLLES
1, rue Thouars – 91450 ETIOLLES
Association Loi de 1901
SIRET : 503 855 918 00010
www.lesrandonneursdetiolles.fr
Mail : bagneres65@yahoo.fr

Garantie financière : GROUPAMA
Assurance-crédit & caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

Assurance R.C.P. Willis
Tower Watson Département
Sport et Évènement Immeuble
Quai 33 33/34 quai De Dion
Bouton - CS70001 – 92814
Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° :41789295M / 0002

ADHESION 2025-2026

Afin que nous puissions procéder à votre inscription auprès de la FF Randonnée,
votre dossier doit contenir obligatoirement :

- ☐ *Votre bulletin d'adhésion signé en ayant coché vos choix*
-
- ☐ *Si vous êtes un nouvel adhérent Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités demandées.*
-
- ☐ *Si c'est un renouvellement, le « document 2 » daté et signé.*
Si vous avez répondu oui à 1 seule question, la commission médicale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) **tout en sachant que le certificat médical n'est plus exigé.**
-
- ☐ *Votre règlement.*



Les Randonneurs d'Etiolles

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Marche Nordique

BULLETIN D'ADHESION Saison 2025-2026

RANDONNÉE DOUCE

(une semaine le lundi après-midi, l'autre le jeudi après-midi)

Nom.....Prénom.....Né(e)le.....

AdresseCode Postal..... Ville

Nationalité Tél.....Portable.....

E mail (écrire très lisiblement) :

Téléphone de la personne à prévenir en cas de problème :

Le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

La cotisation annuelle comprend, la licence de la Fédération Française de Randonnée, l'adhésion au club des Randonneurs d'Etiolles (pour la Rando-douce uniquement) du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, et l'assurance IRA (Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels) qui lui est associée (valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026).

Tarif adhésion	39.85 €
Abonnement à « Passion Rando »(4 numéros)	10.00 €
TOTAL	

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

En remplissant ce formulaire, je suis informée que mes données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative, de la relation commerciale éthique et personnalisée ainsi que des statistiques officielles sur les pratiques sportives.

☐ Je m'oppose à ce que mes coordonnées postales et/ou mon numéro de téléphone soient transmises aux Partenaires de la FF Randonnée à des fins de prospection commerciale par courrier postal et/ou par téléphone (liste des partenaires sur www.ffrandonnee.fr/la-federation/partenaires).

Vous pouvez modifier vos préférences de communication dans votre espace personnel sur le site internet de la FF Randonnée à www.ffrandonnee.fr > **Mon Compte** > **Mes communications**.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

Nous vous demandons d'indiquer « aux photographes » votre refus si vous ne désirez pas que votre photographie soit prise.

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire **pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise.

Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts disponibles sur le site du club indiqué précédemment.

En outre je m'engage à être convenablement équipé pour des activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du Club.

Je règle la somme de € (A l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles »)

- ☐ Par chèque obligatoirement pour les nouveaux adhérents
- ☐ Par virement possible pour le renouvellement de l'adhésion

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

VOUS RECEVREZ PAR MAIL VOTRE LICENCE (REGARDEZ DANS LES SPAMS) AINSI QUE LE MOT DE PASSE QUI VOUS PERMETTRA D'ACCEDER A VOTRE COMPTE ET DE COMMANDER DES TOPOGUIDES ET AUTRES PRODUITS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE.

*Ce bulletin complété, signé et accompagné de votre règlement ainsi que du certificat médical ou de l'attestation 2 sont à retourner à Claude Charpies - Les Randonneurs d'Etiolles
50, rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES - Tel. 06 73 99 09 79
Ou à remettre à l'un de vos animateurs.



Renouvellement de la licence de la FFRandonnée

Questionnaire de santé que vous devez garder
nous renvoyer uniquement le DOCUMENT 2 (en bas de page)

DOCUMENT 1

Répondez aux questions suivantes par oui ou non		
Durant les 12 derniers mois		
	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Etes vous enceinte ?	☐	☐
6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ?	☐	☐
7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ?	☐	☐
8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ?	☐	☐
9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)?	☐	☐
A ce jour		
10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire(fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...)	☐	☐
11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions nous vous conseillons de consulter votre médecin, tout en sachant que le certificat médical n'est plus exigé.		

.....A DECOUPER ICI..... ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

A JOINDRE A VOTRE REVOUVELLEMENT D'ADHESION

DOCUMENT 2

ATTESTATION A JOINDRE AU BULLETIN D'ADHESION POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]

Avoir reçu de l'association Les Randonneurs d'Etiolles le questionnaire de santé et avoir

- " Répondu NON à toutes les questions : je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.

- " Avoir répondu OUI à une ou plusieurs questions : j'atteste avoir pris connaissance que la commission médicale me conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) tout en sachant que le certificat médical n'est plus exigé.

Date, Signature